

COMMUNE DE ROGLIANO

AVIS DE CRÉATION

DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : le 15 novembre 2023

Suivant acte reçu par Maître Christophe RAMAZZOTTI, notaire au sein de l'Office notarial de ROGLIANO (Haute-Corse), Pian delle Borre Macinaggio.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

- Identité des Requérants :

1°/ Madame Joséphine Marie **POGGI**, retraitée, épouse de Monsieur Jean Bernard **BACH**, demeurant à PARIS (75014) 2 rue Rémy Dumoncel

Née à BODO-DIOULOSSO (BURKINA) le 30 novembre 1943.

Mariée à la mairie de PARIS (75014) le 29 avril 1987 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître BOY, notaire à PARIS, le 7 avril 1987.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

2°/ Madame Claude **POGGI**, retraitée, épouse de Monsieur Alban Emile Jean **ROUSSEAU**, demeurant à MORSANG SUR ORGE (91390) 21 rue Saint Geneviève

Née à BORGIO (20290) le 20 septembre 1950.

Mariée à la mairie de BOULOGNE BILLANCOURT (92100) le 3 juillet 1976 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître MALAVAL, notaire à BOULOGNE, le 18 mai 1976.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

3°/ Madame Danielle **POGGI**, retraitée, demeurant à BOULOGNE BILLANCOURT (92100) 31 rue de Sèvres.

Née à MOUÏLA (GABON) le 8 mai 1948.

Divorcée de Monsieur Gérard Marcel, Andrée **DENIS** suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de PARIS (75000) le 28 mars 1990, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Désignation

A ROGLIANO (HAUTE-CORSE) 20247 Lieu-dit Macinaggio.

Une parcelle de terre.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
G	1458	MACINAGGIO	00 ha 00 a 60 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**Adresse mail de l'étude : virginie.verdier.20037@notaires.fr ou ramazzotti@notaires.fr
(Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**